

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juin 2022

Délibération n° 2022-1195

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Craponne

Objet : Environnement - Plan nature - Vallon de l'Yzeron - Acquisition, à titre onéreux, de 6 parcelles boisées situées lieu-dit Le Martoret

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charriot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumertit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

Conseil du 27 juin 2022**Délibération n° 2022-1195**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Craponne

Objet : Environnement - Plan nature - Vallon de l'Yzeron - Acquisition, à titre onéreux, de 6 parcelles boisées situées lieu-dit Le Martoret

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique publique de préservation, de gestion et de mise en valeur des espaces naturels sensibles (ENS), la Métropole de Lyon se propose d'acquérir 6 parcelles boisées, libres de toute occupation, situées au sein du Vallon de l'Yzeron, sur la Ville de Craponne.

Cette acquisition intervient dans le cadre du projet d'aménagement et de la sécurisation d'un cheminement piéton ouvert au public, destiné à être inscrit au plan départemental et métropolitain des itinéraires pédestres et de randonnées (PDMIPR).

II - Désignation des biens

Les biens à acquérir sont :

- la parcelle boisée cadastrée AS 89, d'une superficie de 2 287 m², située lieu-dit Le Martoret et appartenant à monsieur Bernard Ville, mesdames Christiane Ville et Pascale Montagner,
- la parcelle boisée cadastrée AS 86, d'une superficie de 850 m², située lieu-dit Le Martoret et appartenant à monsieur Georges Sorlin,
- les parcelles boisées cadastrées AS 82, 85, 99 et 103, d'une superficie totale de 6 301 m², situées lieu-dit Le Martoret et appartenant à madame Jeannine De Filippis, à la suite du décès de son père, monsieur Pierre Tisseur.

III - Conditions de l'acquisition

Aux termes des compromis de vente :

- monsieur Bernard Ville, mesdames Christiane Ville et Pascale Montagner céderaient au prix de 0,40 € le mètre carré, soit pour une superficie de 2 287 m², un montant de 914,80 € arrondi à l'euro supérieur soit 915 €, la parcelle cadastrée AS 89, libre de toute occupation,
- monsieur Georges Sorlin céderait au prix de 0,40 € le mètre carré, soit pour une superficie de 850 m², un montant de 340 €, la parcelle cadastrée AS 86, libre de toute occupation,
- madame Jeannine De Filippis céderait au prix de 0,40 € le mètre carré, soit pour une superficie de 6 301 m², un montant de 2 520,40 €, les parcelles cadastrées AS 82, 85, 99 et 103, libres de toute occupation.

La direction de l'immobilier de l'État (DIE) n'a pas été consultée, la présente acquisition se réalisant en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises de location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux :

a) - pour un montant de 915 €, de la parcelle boisée cadastrée AS 89, située lieu-dit Le Martoret, d'une superficie de 2 287 m² et appartenant à monsieur Bernard Ville, mesdames Christiane Ville et Pascale Montagner,

b) - pour un montant de 340 €, de la parcelle boisée cadastrée AS 86, située lieu-dit Le Martoret, d'une superficie de 850 m² et appartenant à monsieur Georges Sorlin,

c) - pour un montant de 2 520,40 €, des parcelles boisées cadastrées AS 82, 85, 99 et 103, situées lieu-dit Le Martoret, d'une superficie totale de 6 301 m² et appartenant à madame Jeannine De Filippis à la suite du décès de son père, monsieur Pierre Tisseur,

dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de gestion et de valorisation des espaces naturels sensibles.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 24 janvier 2022 pour un montant de 95 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 21 - opération n° 0P07O7856 pour un montant de 3 775,40 € correspondant au prix des acquisitions et de 1 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-283548-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
